

EMAS - Factsheet

Les avantages d'EMAS

EMAS est un outil parfaitement adapté pour permettre aux organisations d'améliorer leur performance environnementale et financière. Cela s'applique à tous les types d'organisation – des micro-organisations et des petites et moyennes entreprises (PME) aux multinationales et aux organismes publics.

Les principaux avantages sont les suivants:

- 1) Une performance environnementale et financière accrue grâce à un cadre systématique;
- 2) Une meilleure gestion des risques et des possibilités;
- 3) Une crédibilité, une transparence et une réputation renforcées; et
- 4) Une plus grande responsabilisation et motivation des personnels.

Ensemble, ces avantages convergent vers les trois caractéristiques d'EMAS:

Performance accrue – Crédibilité – Transparence

1) Une performance environnementale et financière accrue grâce à un cadre systématique

Le système EMAS prévoit des mesures de mise en œuvre destinées à doter les organisations d'un **cadre non seulement systématique et global, mais aussi pratique**, afin de mesurer, d'évaluer et d'améliorer leur performance environnementale. Par exemple, les six indicateurs environnementaux de base axés sur l'efficacité des ressources permettent de documenter de manière adéquate la performance environnementale et de réaliser une comparaison pluriannuelle au sein des organisations et entre celles-ci.

«Le management environnemental n'était pas nouveau, mais **le système EMAS nous a permis d'en améliorer la structure**» (petite organisation privée en Allemagne)².

Plus concrètement, les avantages financiers les plus fréquemment cités par les acteurs interrogés lors de l'étude des coûts et des avantages d'EMAS dans les organisations enregistrées étaient liés à des réductions de la consommation d'énergie et à une utilisation plus efficace des ressources. Il s'est avéré que les **économies d'énergie annuelles dépassaient à elles seules les coûts annuels de maintenance du système EMAS**. Même si cela peut être particulièrement intéressant pour des organisations de l'industrie de la transformation à forte consommation de ressources, cela s'applique à tous les types d'organisation – micro-organisations, PME, multinationales et organismes publics.

«[...] dans le cadre d'EMAS, nous avons systématiquement passé en revue toutes les informations ayant trait à la quantité d'énergie utilisée en fonction des systèmes et nous avons pu prendre des mesures pour **limiter les points à forte consommation d'énergie**. La demande énergétique pour l'air comprimé est passée de 13,5 % à 7,2 % de la consommation énergétique totale en cinq ans» (organisation privée de taille moyenne en Allemagne).

La **gestion des déchets** et la réduction des coûts liée au renforcement du contrôle des fournisseurs de services de maintenance constituent une autre **incidence positive** constatée.

¹ L'étude a été élaborée par Milieu Ltd et Risk & Policy Analysts.

² Tous les témoignages ont été tirés de l'étude sur les coûts et les avantages d'EMAS dans les organisations enregistrées (Study on the Costs and Benefits of EMAS to Registered Organisations).

Une étude souligne les avantages d'EMAS

En 2009, la Commission européenne a finalisé son étude sur les coûts et les avantages d'EMAS dans les organisations enregistrées («**Study on the Costs and Benefits of EMAS to Registered Organisations**»). Cette étude a défini les avantages et les coûts liés à l'enregistrement au système EMAS et a mis en évidence les incitations proposées aux nouvelles organisations enregistrées et les obstacles auxquelles celles-ci sont confrontées. Environ 460 sites enregistrés dans le cadre du système EMAS (soit approximativement 11 % des sites enregistrés à l'EMAS en Europe) ont participé à l'étude. Environ 60 % des organisations participantes étaient des micro-organisations ou des PME et 40 % de grandes organisations. L'Italie (27 %), l'Espagne (23 %) et l'Allemagne (16 %) ont enregistré les taux de réponse les plus élevés. Parmi les acteurs interrogés figuraient tant des organisations privées (76 %) que des organisations publiques (24 %).

L'étude a permis de trouver des preuves convaincantes attestant des différents avantages de l'enregistrement à l'EMAS. Les trois avantages les plus fréquemment cités sont les suivants:

Une augmentation des gains d'efficacité

Le principal avantage de l'enregistrement au système EMAS est une économie des coûts grâce à une meilleure efficacité des ressources. L'EMAS aide les organisations enregistrées à trouver des solutions afin de mieux gérer leurs ressources.

Une réduction du nombre d'incidents

Grâce à l'EMAS, les organisations ont un meilleur aperçu de leurs procédures et un plus grand contrôle, ce qui leur permet de réduire le nombre d'incidents.

Une amélioration des relations avec les parties prenantes

De meilleures relations avec les autorités de réglementation, les organisations non gouvernementales (ONG) et la communauté locale renforcent la confiance et améliorent la compréhension entre les parties, réduisant ainsi le nombre de plaintes émises par les parties prenantes.

Cette étude peut être téléchargée sur le [site internet d'EMAS](#).

2) Une meilleure gestion des risques et des possibilités

Le second avantage le plus notable du système EMAS est la **réduction du nombre d'incidents**. En passant au crible leurs procédures opérationnelles, les organisations trouvent des moyens de réduire les niveaux de risques associés. Il ressort de l'étude qu'**une gestion des risques efficace peut générer des avantages financiers en renforçant la confiance des autorités de réglementation**.

Le **respect de la réglementation** est la condition préalable à la mise en œuvre réussie d'EMAS par les organisations. L'enregistrement dans le cadre d'EMAS exige que les organisations maîtrisent les dispositions réglementaires applicables et soient mieux préparées à faire face de manière systématique aux questions réglementaires. Plus de 50 % des acteurs interrogés ont indiqué avoir réduit le temps consacré au contrôle du respect de la législation. L'étude a révélé qu'en conséquence de leur conformité avec les dispositions juridiques applicables, les organisations enregistrées au système EMAS peuvent être soumises à un **nombre moins important d'inspections environnementales**. En outre, les autorités peuvent choisir de **réduire les taxes**. Par exemple, pour les entreprises enregistrées au système EMAS, les taxes applicables aux déchets sont réduites de 50 % dans la région allemande de la Bavière et de 30 % dans la région italienne de l'Émilie-Romagne. Dans cette région, les coûts liés à l'autorisation pour les permis IPPC (prévention et réduction intégrées de la pollution) sont également inférieurs pour les entreprises enregistrées à l'EMAS. Les régions italiennes de la Lombardie, de la Toscane et de la Ligurie mettent actuellement en place des incitations similaires.

«La participation à [...] l'EMAS a **renforcé les relations avec les autorités**. Cela a entraîné **une réduction des inspections externes** et a **facilité les procédures d'approbation**» (grande organisation privée en Allemagne).

Concrètement, **83 % des acteurs interrogés** ont indiqué que leurs **relations avec les autorités publiques de réglementation se sont améliorées**. Cela peut s'avérer particulièrement important pour des entreprises appartenant à des secteurs pour lesquels, sans le système EMAS, la perception de la performance environnementale auprès du public est négative, ce qui complique les démarches liées à la demande d'un permis et réduit les possibilités d'obtenir l'approbation de leur projet.

De plus, plusieurs microentreprises ont indiqué que l'un des principaux avantages d'EMAS est que le système permet d'accéder à des contrats publics. Il a été estimé que le nombre de contrats remportés par des organisations enregistrées dans le système EMAS avait augmenté de jusqu'à 30 %. Il est possible que ces augmentations aient dépassé les coûts prévus pour l'enregistrement au cours de la première année et pour les années suivantes.

3) Une crédibilité, une transparence et une réputation renforcées

Fournir des informations crédibles et transparentes est un atout majeur lorsque des organisations s'engagent auprès de parties prenantes pour lesquelles l'intérêt vis-à-vis de la performance environnementale des organisations ne cesse d'augmenter. La **nature externe et indépendante** de la **procédure d'enregistrement dans le système EMAS** (organismes compétents, organismes d'accréditation/d'agrément et vérificateurs environnementaux relèvent du contrôle des États membres de l'UE) garantit la **crédibilité** et la **fiabilité** du système et des informations fournies par les organisations enregistrées, ce qui peut avoir pour effet d'améliorer leur réputation.

L'information du public concernant la performance environnementale d'une organisation, qui est validée par un vérificateur environnemental accrédité/agréé et indépendant, est diffusée par l'intermédiaire de la **déclaration environnementale** publiée périodiquement. La déclaration environnementale accroît la **transparence** des organisations enregistrées et permet de comparer leur performance environnementale. En outre, lorsqu'une organisation est enregistrée, elle est autorisée à utiliser le **logo EMAS** à des fins de publicité. La communication avec les parties prenantes basée sur la déclaration environnementale EMAS et le logo EMAS peut s'avérer particulièrement précieuse pour des organisations directement en contact avec les consommateurs.

Les acteurs interrogés ont insisté sur le fait que de **meilleures relations avec les parties prenantes**, comme des organisations non gouvernementales (ONG) et la communauté locale, accroissent la compréhension entre les parties, **en réduisant le nombre de plaintes** émises par les parties prenantes. De plus, les acteurs interrogés ont indiqué que les organisations enregistrées dans le système EMAS dont un site se trouve à proximité de zones résidentielles peuvent être considérées comme de **«bons voisins»**. Même s'il n'est pas toujours possible de mesurer ces incidences d'un point de vue financier, un processus décisionnel et d'accord plus simple et moins coûteux entre les différentes parties concernées peut générer des avantages financiers.

«Il y a 10 à 15 ans de cela, Greenpeace faisait peser une lourde **pression sur l'entreprise** qui avait été taxée de 'méchant pollueur'. L'EMAS nous a permis **d'entamer le dialogue**. Désormais, **les ONG et d'autres parties prenantes ont accès aux faits** et ne se basent pas sur des suppositions concernant la situation actuelle, ce que l'entreprise émet, etc. L'enregistrement à l'EMAS offre **une formidable occasion** de rétablir les faits» (grande organisation privée au Royaume-Uni).

Les résultats de l'étude suggèrent également que les **exigences de la chaîne d'approvisionnement** sont des incitations importantes à l'enregistrement dans le système EMAS. Selon plusieurs acteurs interrogés liés au secteur de l'automobile, de nombreux clients demandent que les fournisseurs mettent en place un système de management environnemental.

4) Une plus grande responsabilisation et motivation des personnels

La participation et la formation des personnels dans le cadre du système EMAS peut améliorer leur motivation générale et la mise en œuvre du système de management environnemental. Plus concrètement, 82 % des acteurs interrogés ont fait état d'améliorations dans leurs relations avec les autres membres du personnel. Selon l'un d'entre eux, en règle générale, l'EMAS accroît la vigilance du personnel concernant les questions liées à l'environnement et à la santé et la sécurité. Plusieurs acteurs interrogés ont indiqué que le système EMAS a permis d'adopter une approche «zéro accident» et d'atteindre un très haut niveau d'alignement sur la norme OHSAS 18001 (cahier des charges de l'évaluation pour les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail) pour la protection de la santé et des travailleurs, et de réduire les accidents.

Coûts liés à la mise en œuvre du système EMAS

Étant donné l'hétérogénéité des organisations enregistrées, il est impossible de calculer les coûts moyens de la mise en œuvre du système EMAS, et donc de tirer des conclusions générales. Plusieurs variables influencent les coûts de la mise en œuvre du système EMAS. Les trois catégories de coûts suivantes peuvent toutefois être distinguées :

- les **coûts fixes** des organisations enregistrées sont supposés être indépendants des effectifs. Ils peuvent inclure les frais de validation et de vérification, les frais d'enregistrement, les coûts d'investissement TIC, les coûts fixes liés à l'apposition d'un logo sur le matériel de bureau et à la production de matériel publicitaire, ainsi que les dépenses en capital;
- les **coûts externes** de la mise en œuvre du système EMAS englobent le recours au savoir-faire externe pour soutenir la mise en œuvre du système EMAS et l'élaboration de rapports;
- les **coûts internes** englobent les travaux du personnel des organisations liés à la mise en œuvre et à la gestion de l'EMAS ainsi qu'à l'élaboration de rapports à ce sujet.

Les États membres proposent souvent des **incitations financières visant à réduire les coûts** liés à la mise en œuvre et à la maintenance du système EMAS. Pour de plus amples informations sur les coûts de l'enregistrement au système EMAS et les incitations financières, veuillez contacter votre **organisme compétent** au niveau national.